

1, rue de l'Hôtel-de-ville Ville de Léry (Québec) J6N 1E8 Téléphone : (450) 692-6861

Courriel: info@lery.ca

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LÉRY

Dépôt du rôle de perception

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2025 est complété et déposé au bureau du directeur général et greffier trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel-de-ville, Ville de Léry.

Le rôle de perception pour l'année 2025, relatif aux taxes foncières générales et toutes autres taxes et compensations, sur tous les immeubles imposables de la Ville, a été complété. Il est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Avis est aussi donné que la Ville procédera à l'envoi des comptes de taxes le 27 février 2025 et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement 2025-551 ayant pour objet de fixer le taux des taxes et compensations pour l'année 2025.

Le premier versement des taxes devra être acquitté <u>en totalité</u> le ou avant le 31 mars 2025, le deuxième versement devra être acquitté <u>en totalité</u> le ou avant le 2 juin 2025, et le troisième versement devra être acquitté <u>en totalité</u> le ou avant le 4 août 2025.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

DONNÉ À LÉRY, ce 26e jour du mois de février 2025.

Michel Morneau MAP urb.

Directeur général et greffier trésorier